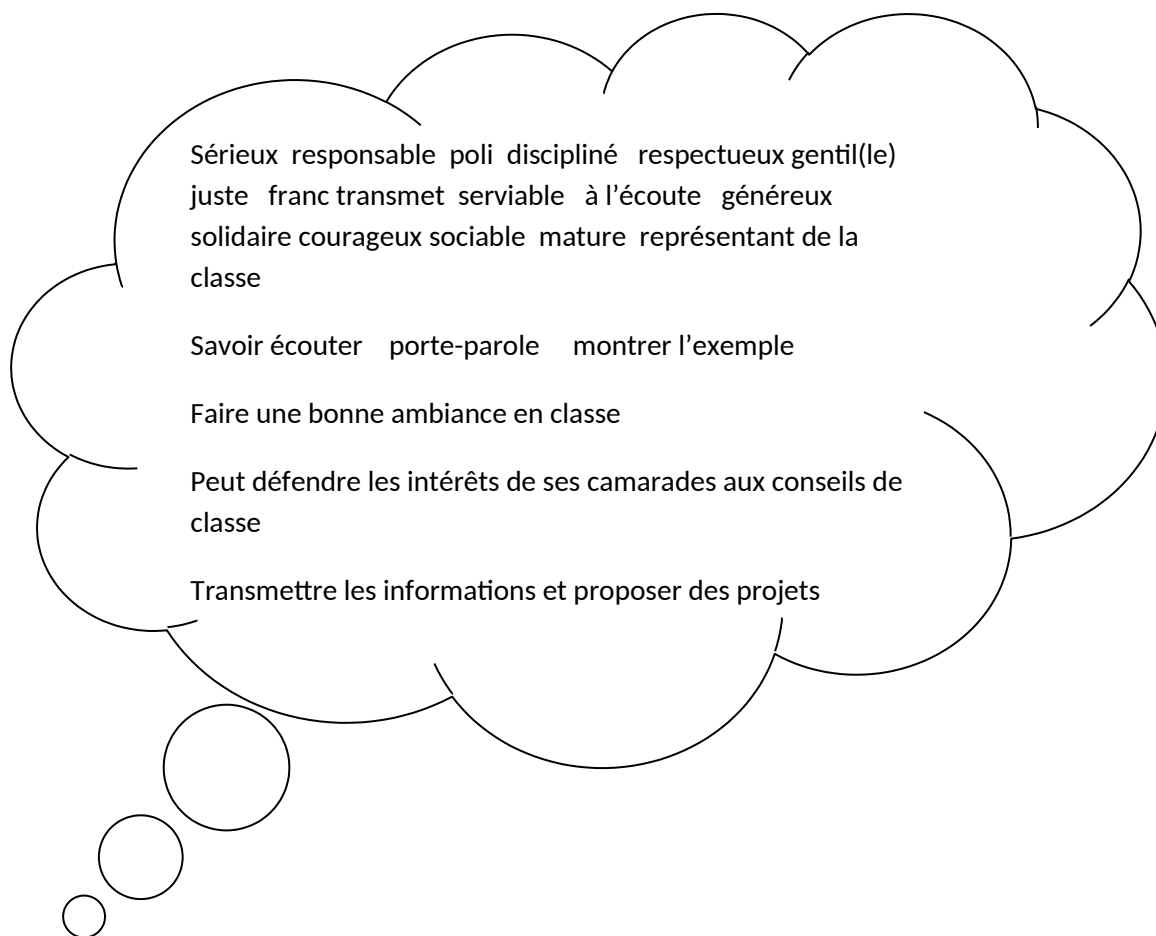


Délégués de classe

Nuage de mots



BO de l'Education-nationale :

N°42 du 11 novembre 1990

Chaque élève élit deux délégués pour l'année scolaire (2 titulaires et 2 suppléants). Tout élève est électeur et Eligible.

L'élection a lieu à bulletins secrets

La majorité absolue = la moitié des voix + 1 est exigée au 1^{er} tour

Au second tour la majorité relative = est élu celui qui a le plus grand nombre de voix.

Mon rôle :

- Etre votre porte-parole
- Vous représenter lors du conseil de classe
- M'assurer que cette année se déroule dans le dialogue, le partage, la solidarité
- Transmettre les informations, et peut proposer des projets et intervenir auprès des adultes

Mes qualités :

- Je suis juste, enthousiaste et à l'écoute ! j'ose prendre la parole
- Je suis responsable et honnête
- Je ne suis pas forcément l'élève qui obtient les meilleurs résultats, mais je suis sérieux.